



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

taux

Question écrite n° 39818

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la fiscalité appliquée à la gestion des déchets et notamment l'augmentation de la TVA. L'association Amorce, association nationale des collectivités territoriales et des professionnels pour une gestion locale des déchets et de l'énergie, considère que la fiscalité appliquée à la gestion des déchets pèse lourdement sur les collectivités concernées et le contribuable, et qu'une augmentation de TVA en janvier 2014 augmenterait la pression fiscale et fragiliserait encore le pouvoir d'achat de nos concitoyens. À ce titre, l'Amorce, qui estime que la gestion des déchets doit être considérée comme un service de première nécessité, réclame un gel global de la fiscalité et le retour à 5 % de la TVA appliquée à la gestion des déchets. Par ailleurs, l'association juge la TGAP, telle qu'elle existe actuellement, inefficace dans la mesure où seulement la moitié des recettes de cette fiscalité est affectée à la politique de gestion des déchets. Elle serait aussi inéquitable puisqu'elle taxe les collectivités alors que la responsabilité de la production de déchets incombe davantage, en amont de la chaîne de consommation, aux industriels, metteurs de produits sur le marché. Aussi, Amorce plaide pour une réforme de ce prélèvement permettant une meilleure incitation à la prévention et au recyclage ainsi qu'une réaffirmation de l'affectation des recettes de la TGAP à la politique de déchets. Aussi, il lui demande s'il compte examiner ces pistes de réflexions dans le cadre du projet de loi de finances pour 2014.

Texte de la réponse

Les enjeux économiques et fiscaux de la politique des déchets ont été mentionnés lors de la Conférence environnementale qui s'est tenue les 20 et 21 septembre 2013. Le Gouvernement a saisi à l'automne le Comité pour la fiscalité écologique, pour rendre un avis sur la trajectoire à suivre d'ici à 2020 pour la fiscalité des déchets, en lien avec le Conseil national des déchets. Ses débats sont notamment l'occasion de travailler sur les questions liées à la TGAP, à la contribution à la gestion de la fin de vie des produits non recyclables et à l'ensemble des composantes de la fiscalité portant sur les déchets. Ses conclusions sont attendues pour l'été 2014.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39818

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 octobre 2013](#), page 10485

Réponse publiée au JO le : [13 mai 2014](#), page 3867